

DELIBERATION N° 90/09-02 - ACQUISITION PARCELLE DE TERRAIN RUE PASCAL

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, rappelle à l'Assemblée sa décision en date du 18 Décembre 1989, d'instituer un Programme d'Aménagement d'Ensemble à proximité immédiate du Franclos, en vue de prolonger la rue Pascal vers le CD 73.

Les négociations qui ont suivi ont permis d'aboutir à la signature d'une convention de participation entre la Commune et l'aménageur.

Le plan d'alignement de la future voie est maintenant arrêté et les travaux devraient commencer prochainement. Il convient cependant de se porter acquéreur d'un délaissé sur la rue Pascal en vue de faciliter son prolongement vers le CD 73.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'acquérir une parcelle d'une superficie de 34 m² issue de la propriété des Etablissements FICHET BAUCHE sis rue Pascal, pour une valeur de 45 F le m² soit 1 530 F, les crédits étant ouverts au budget primitif 1990, chapitre 922-00 article 2100 - programme 48/80 "constitution réserves foncières",

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.